



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 31 mai 2011**  
**19 heures 00**

-----

SL/VC

N° 001200

Ressources  
Humaines - Heures  
supplémentaires  
effectuées pendant le  
CORSO de la Ville  
d'APT-Année 2011

Affiché le :

Le mardi 31 mai 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, modifié en dernier lieu par décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007.

Vu, la circulaire du 11 octobre 2002.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont destinées à rémunérer des travaux supplémentaires effectivement réalisés, dès lors qu'ils n'auront pas été compensés par un repos compensateur.

L'ensemble des heures supplémentaires effectuées sur un mois ne peut excéder 25 heures, toutes confondues (heures de semaine, heures de nuit, heures de dimanche).

Toutefois, des dérogations à ce plafond de 25 heures sont autorisées lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient.

Ainsi, Monsieur le Maire propose que le CORSO de la Ville d'APT de l'année 2011 qui aura lieu les 10,11,12 et 13 juin 2011 constitue une dérogation et que les agents réquisitionnés pour cette manifestation puissent, selon les besoins, dépasser le plafond des 25 heures supplémentaires. D'autre part, les agents auront le choix entre la compensation sous forme de repos ou la rémunération des heures.

En cas de compensation sous forme de repos, les heures seront récupérées sur la base d'une heure pour une heure pour les heures effectuées en journées normales et récupérées en double le dimanche, nuit et jour férié.

A défaut de compensation sous forme de repos compensateur, les heures accomplies seront rémunérées de la façon suivante :

- La rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les 14 premières heures accomplies dans un mois et 1,27 pour les heures suivantes.
- Les heures supplémentaires de dimanche ou jour férié sont majorées des 2/3 (soit coefficient 1,66) et les heures de nuit de 100% (coefficient 2). La plage horaire des heures de nuit est de 22 heures à 7 heures.

## **A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice 2011.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder aux agents réquisitionnés pour le CORSO de la Ville d'APT de l'année 2011, à dépasser si besoin le plafond des 25 heures supplémentaires moyennant une compensation sous forme de repos ou de rémunération dans les conditions précitées.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**